Les trois faces de la localisation des industries dans le Grand Tunis : les logiques planificatrices à l'épreuve d'une métropolisation fragmentée

Marouen TALEB[1]

INTRODUCTION

Au sein des recherches ayant trait au processus de métropolisation dans les pays en voie de développement(J. Kasarda et E. Crenshaw, 1991 ; M. Pacione, 2009 ; J. Levy *et al.*, 2008 ; S. Le Roy, 2000 ; P. Signoles *et al.*, 2014), l'étude de l'activité industrielle en tant que facteur de production de l'urbanisation a constitué le « premier pas » vers une « approche économique » de l'extension spatiale du fait métropolitain. Cela a concrétisé l'optique selon laquelle l'aire métropolitaine constitue un « espace-ressource » pour la ville-métropole et au sein de laquelle, les dynamiques spatiales et notamment les stratégies résidentielles et industrielles constituent ainsi un champ de recherche de plus en plus fréquent.

En Tunisie, le Grand Tunis constitue la zone dont la densité de population est la plus forte et est également réputé pour l'intensité des activités industrielles. Il représente la zone de réception des principaux flux migratoires et est donc soumis à des problèmes de disponibilité du foncier réglementaire et aménagé. En outre, les activités industrielles localisées dans le Grand Tunis sont, à l'instar des métropoles des pays en voie de développement, confrontées à une grande vitesse de changement d'usages du sol et une diversité d'acteurs et doivent faire face à des problèmes de partage des ressources et de l'espace.

Associées à une approche géographique qui a mobilisé des outils comme la cartographie et l'étude des rapports de l'industrie à l'espace, deux autres approches viennent enrichir notre tentative d'analyser de la territorialisation de la fonction industrielle. Les approches historique et

[1] Chercheur post-doctoral CNRS - ERC TARICA (IRMC)

institutionnelle nous ont guidés afin d'identifier les modes d'actions de l'Etat, de les différencier selon leurs rapports à l'industrie, au temps et à l'espace et plus généralement aux politiques d'aménagement industriel. Ainsi, appréhender les multiples rapports entre les l'industrie et l'espace a nécessité une intégration de ces approches à une grille de lecture géographique. En nous basant sur des travaux dont ceux de H.Dlala (1981, 1993) et A.Hayder (1986) qui ont traité de ces aspects, nous avons tenté de prolonger leur propos par des actualisations dans une description qui se veut à la fois qualitative et quantitative du fait industriel. Les conclusions ainsi dégagées relèvent d'entretiens effectués avec des responsables au sein de l'administration publique et sont corrélés à une lecture propre des modes d'action de l'Etat en Tunisie.

Dans ce contexte, et s'agissant de la gouvernance territoriale et urbaine se rapportant à la localisation des industries, l'Etat central définit à la fois les besoins, les politiques de développement et les programmes d'aménagement industriel pour engager des actions qui se retrouvent généralement peu relayées en raison du faible pouvoir d'autonomisation des structures locales. Les actions préconisées par ce type de gestion du territoire font que l'Etat, dépourvu de mécanismes d'action propres à un milieu métropolitain fragmenté entre centre(s) urbain(s) et périphérie périurbaine, est souvent dépassé par les tendances dérogatoires de localisation industrielle et rétablit sa légitimité de commandement en se réfugiant dans les logiques néolibérales de projets ponctuels et non planifiés. Ces derniers sont communément désignés par le terme de « projets urbains » ou dans le cas de l'industrie par le terme de « Technopôle », s'agit-il alors d'une approche de contournement vis-à-vis des logiques planificatrices ?

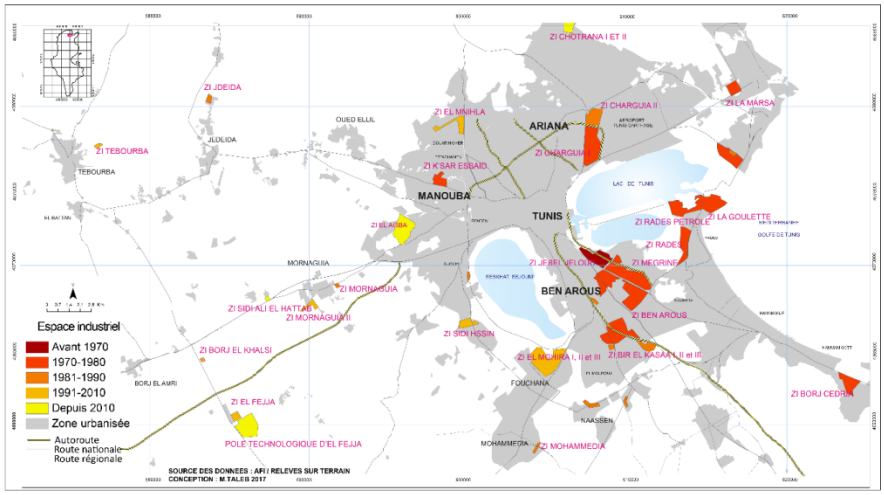
Entre ces trois avatars de la métropolisation de la capitale tunisoise que sont les espaces industriels aménagés, l'industrie dispersée et les technopôles, les fondements tant conceptuels qu'opérationnels de ce type d'action/inaction de l'Etat souffrent dès le départ de l'absence de bases solides et de circuits bien définis. Nous tenterons à travers cette

contribution de mettre en lumière les trois cheminements de la localisation des industries à l'aune des récents changements dans les modes d'action de l'Etat induits par la révolution et à travers les tendances lourdes des processus de métropolisation et de globalisation.

1. Les espaces industriels aménagés tunisois : de la décentralisation vers la segmentation urbaine

Le développement de l'industrie dans le Grand Tunis s'explique principalement par le fait que l'on trouve des conditions très favorables pour l'implantation des entreprises dont les espaces spécialement dédiés à cette dernière : les zones industrielles (Cf.fig.1).

Figure 1. Evolution de l'espace industriel dans le Grand Tunis depuis l'indépendance



En effet, s'agissant de dynamiser la capitale dans une optique d'économie extravertie et d'intégration aux économies européenne et mondiale, les pouvoirs publics ont entamé un processus de création des espaces destinés à accueillir l'industrie qui se poursuit encore de nos jours à l'instar du programme national de création des technopôles ou plus récemment les zones industrielles dites « d'urgence » après la révolution[1]. S'agissant de profiter du principal port sur la façade maritime

[1] Face aux exigences immédiates après la révolution et face aux impératifs sociaux qu'il était urgent de stabiliser, ordre fut donné à l'AFI de programmer et de réaliser dans l'urgence des

orientale de la Tunisie, les pouvoirs publics ont adopté une politique industrielle volontariste de par son imbrication avec l'aménagement urbain. Il s'agissait à la fois pour l'Etat de recycler les espaces industriels hérités tout en aménageant de nouveaux, plus conformes aux exigences d'une capitale en pleine mutation et en pleine croissance.

Toutefois, ce processus de formation de l'espace industriel tunisois est passé, à l'instar des processus d'industrialisation, par de nombreuses phases marquées par des logiques tantôt intégratives tantôt segmentaires des espaces industriels d'un côté et des espaces urbains de l'autre.

En Tunisie, les zones industrielles peuvent prendre plusieurs formes, de l'extension à l'implantation *ex nihilo*, de nombreuses logiques interviennent dans la production de l'espace industriel et il est à noter que ces logiques ont évolué au cours du temps. En effet, de l'intégration à la périphérisation et en passant par la réhabilitation et la restructuration, chaque époque a défini ses priorités et a édicté ses propres règles en matière d'aménagement industriel. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'adopter une posture critique vis-à-vis des anciens choix qui furent adoptés dans des contextes difficiles et avec des moyens limités, mais d'évaluer plutôt les tendances qui ont construit l'espace industriel de la capitale et qui ont façonné ses formes.

1.1 Approche historique de l'Espace industriel tunisois : les limites de l'aménagement urbain sans la maîtrise foncière

Selon H. Dlala (1993), l'apparition des premiers espaces industriels de la capitale remonte à l'avant-première guerre mondiale. En effet, les plus grosses unités industrielles et les plus polluantes de l'époque se sont fixées très tôt dans la zone Sud de Tunis à proximité du port, du chemin de fer et des carrières qu'elles utilisaient et dans le centre moderne de la ville le long du port de Tunis. La densification de ces deux principaux quartiers s'est accélérée surtout après la deuxième guerre mondiale grâce aux encouragements de l'autorité coloniale (A. Ben Hamed, 1974).

zones industrielles dans tout le pays sans établir de Périmètre d'Intervention Foncière et un Plan d'Aménagement de Détail (procédure PIF-PAD) au profit de celle, plus rapide, du « cahier de charge du lotissement industriel ».

Toutefois, le problème de la localisation ne fut posé qu'à partir du plan d'aménagement de 1962 qui préconisait déjà la création d'espaces spécifiques pour l'industrie. Dans le même registre, il est à noter que les mesures administratives municipales ont suscité d'ores et déjà des déplacements de l'industrie vers la périphérie : à Jebel Jelloud et à Mégrine.

D'un point de vue opérationnel, cette question relative à la création d'espaces spécifiquement destinés à l'industrie fut concrètement posée en 1964 lorsque la commune de Tunis s'est jointe à la société de coopération technique allemande *Salzgitter Industriebau Gesellschaft* sur la localisation des industries et l'aménagement de zones appropriées et qui a dégagé des conclusions visant à faire prendre conscience à la municipalité les limites de l'aménagement actuel et ses impacts sur l'environnement général de la capitale (H. Dlala, 1993).

La commune de Tunis s'est donc engagée dans la création et l'aménagement des zones industrielles de Charguia, Ben Arous, Mégrine, Jebel Jelloud et la Manouba dont le lancement fut confié à la société immobilière et de gestion *El Isken* crée à cet effet en mars 1964 (H. Dlala, 1981). En 1968, le maire-gouverneur de Tunis délivra à cette société des attestations de jouissance globale pour les zones en question. Ainsi, cette société fut en mesure d'acheter les terrains et d'entamer des études et des travaux de viabilisation. Cependant, la phase « exécution » fut très limitée car la société ne jouissait pas de l'autorité d'exproprier les propriétaires de terrains. L'obstacle majeur fut l'opposition et la résistance de certains propriétaires des zones concernées à tout règlement à l'amiable. L'enjeu était de taille car il s'agissait soit de terrains agricoles fertiles (dans l'Ouest), soit de zones limitrophes à des quartiers résidentiels (dans le Sud) ou encore à des *Habous* disputés (dans le Nord). En outre, dans le cas de terrains bâtis, les propriétaires étaient des étrangers et ne résidaient même pas en Tunisie et donc El Isken ne put les contacter.

Les problèmes fonciers auxquels s'est heurtée El Isken étaient dû en grande partie à sa non compétence juridique en matière d'expropriation (H. Dlala, 1981). Cette situation a forcé les pouvoirs publics à réviser leur démarche dans leur approche du foncier. L'expropriation, habituellement longue et complexe, fut abordée sous un angle opérationnel dont la concrétisation fut la création des agences foncières.

Ainsi, si les premières réflexions en matière de restructuration de l'espace industriel à travers la création de zones industrielles ont été entamées dès 1962, la principale structure chargée de ces réalisations ne fut créée qu'en 1973. Il s'agit en effet de l'Agence Foncière Industrielle (AFI), qui a pour objet d'acquérir et d'aménager les terrains destinés à la création des zones industrielles, artisanales, de petits métiers ou de services en vue de les céder ou les louer aux promoteurs de projets. Cette logique de maîtrise du foncier industriel ouvrit la voie à une politique volontariste et intensive de création d'espaces industriels. Dans nulle autre ville de la Tunisie, on n'a connu pareille extension de l'espace industriel dont les conséquences sont remarquables jusqu'à nos jours.

1.2 L'alliance entre les politiques industrielles et l'aménagement du territoire : vers une décentralisation spatiale de l'industrie tunisoise

En marge des lois pour la promotion du secteur industriel dans les années 1970, la loi 73-21 du 14 avril 1973 est venue porter la création de l'AFI et fixer ses prérogatives par le décret 73-598 du 19 novembre 1973. Comme toutes les agences foncières, elle fut créée selon une logique sectorielle afin de maîtriser le foncier support aux actions de développement des entreprises par un Etat résolument tourné vers des logiques libérales et voulant s'octroyer les capacités foncières de les réaliser. Elle fut dotée à cet effet d'un champ de compétence plus étendu grâce aux possibilités de règlement par voie de préemption-expropriation puis, bien plus tard, par voie de partenariat.

Elle a eu au début la charge de l'extension et la réhabilitation des zones industrielles existantes. Son rôle a ensuite évolué vers la

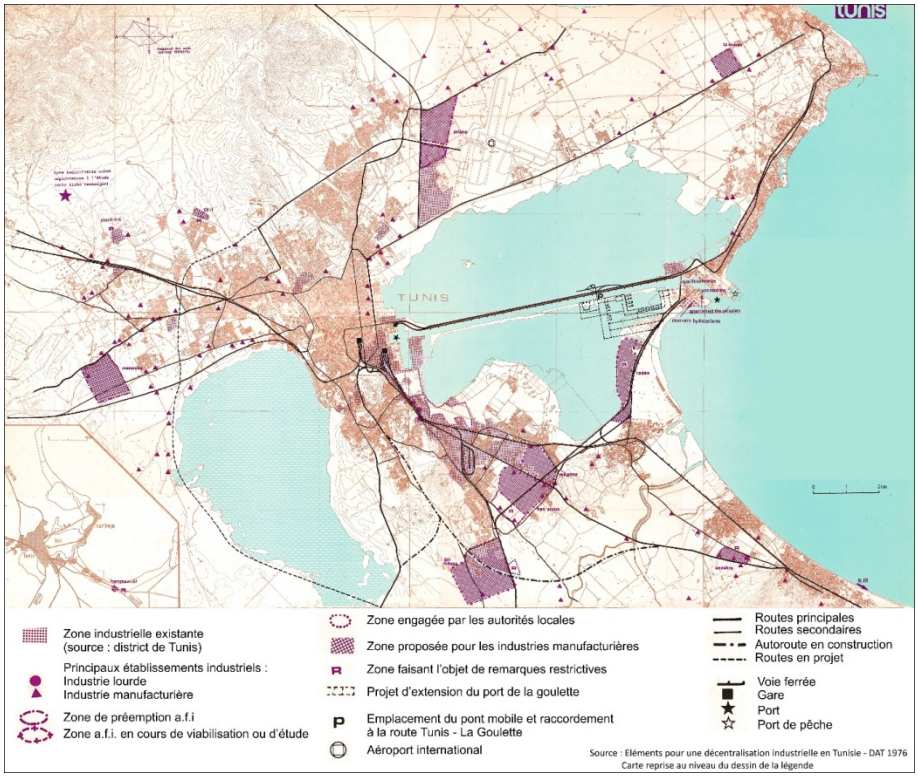
concrétisation des actions de planification urbaine en adoptant comme plan de charge les propositions émises par les divers schémas et autre document d'aménagement (Cf.fig.2) en vue de la création et la viabilisation de zones industrielles équipées des commodités nécessaires à l'implantation des projets industriels.

Ainsi, au début des années 1980, l'espace industriel tunisois regroupait les quartiers centraux non desserrés, le « triangle Sud » (H. Dlala, 1993) avec ses prolongements, la zone de la Charguia et quelques autres zones plus modestes. Le triangle Sud représentait le principal espace industriel et accueillait plus de 200 établissements industriels.

Depuis sa création en 1973, l'AFI a créé 83 zones industrielles couvrant une superficie totale de 2300 ha environ, réparties entre les grands centres urbains du littoral et les régions de l'intérieur du pays, et a construit 68 bâtiments industriels d'une superficie totale couverte de 110.000 m². Ces zones ont permis l'installation de près de 4000 entreprises œuvrant dans différents secteurs. Toutefois le monopole de l'AFI n'était pas absolu et on a vu l'apparition d'espaces industriels issus d'initiatives propres d'opérateurs privés ou bien des institutions communales. Ces espaces ont pour principale caractéristique leur éloignement des grands centres urbains et sont généralement contigus à de petites communes à l'instar des villes de la première couronne périurbaine du Grand Tunis[1] (Cf.fig.1).

[1] H. Dlala (2007) les définit comme étant les petites villes situées à plus ou moins de trente kilomètres de Tunis, à savoir Borj Ettouil, Oued Ellil, Mornaguia, Fouchana, Mohammadia, Naassène et Mornag.

Figure 2. Proposition de sites pour la décentralisation de l'industrie tunisoise en 1974



Source : Eléments pour une décentralisation industrielle en Tunisie – DAT - 1976

1.3 Les processus de formation des zones industrielles périurbaines : des zones industrielles « auto-produites » ?

La Tunisie a profité de cette conjoncture qui a donné naissance à une politique dite de délocalisation où ont été déplacées les industries devenues peu rentables dans les pays industrialisés comme le textile pour profiter de la main-d'œuvre "bon marché" des pays en voie de développement proches de l'Europe.

A cette époque, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et autres organisations internationales encourageaient les pays en voie de développement à ralentir les industries d'import-substitution au profit des productions industrielles destinées à l'exportation. Ces exportations de produits manufacturiers serviront à

financer les besoins d'importation du secteur industriel (matières premières, machines, outils ...) et à payer la dette extérieure. C'était le modèle qui a caractérisé la période des années 1970-1990 : modèle de l'import-export et de l'import-substitution. Ainsi, le secteur privé tunisien et étranger s'est lancé dans le développement d'industries légères peu capitalistiques, et à rentabilité immédiate, orientées vers le marché d'exportation puisque le marché local était limité.

D'une façon générale, cette période de développement a été caractérisée par une activité industrielle extravertie, dépendante des marchés extérieurs par ses machines, par ses matières premières, par ses demi-produits, et aussi par l'écoulement de sa production donnant lieu à la prolifération des implantations industrielles anarchiques, vu le manque de maîtrise du patrimoine foncier par les pouvoirs publics qui caractérisait la politique d'aménagement à cette époque.

Tableau 1. Les zones industrielles périurbaines du Grand Tunis en 2014

Dénomination	**Date de création**	**Promoteur**
Borj El Amri	1977	Commune de Borj El Amri
Jdeida	1978	Commune de Jdeida
Tébourba	1979	Commune de Tébourba
Mornaguia I	1980	Privés
El Féjja	1980	Conseil Régional de Zaghouan
Mornaguia II	1991	Privés
Borj El Khalsi	1990	Privés
Sidi Thabet	1997	Privés
Kalaat landalouss	2002	AFI
INNOPARK El Agba	2010	privés
Technopôle El Féjja	2013	MFC POLE (PPP[1])
Sidi Ali El Hattab	2014	AFI

Source : Données de l'AFI

[1] Partenariat Public-Privé.

Les zones industrielles des années 1970-1990 étaient globalement sous forme d'implantations qui parsèment l'espace périurbain et rural de la région tunisoise, grignotant des terres agricoles souvent de bonnes qualités et donnant lieu à des activités de production diversifiées relevant essentiellement des secteurs dominants de l'industrie mécanique, électrique, textile et de l'industrie du cuir et de la chaussure.

Ces modestes espaces industriels qui accaparent un bon nombre de terres agricoles se comportent en simples éléments de remplissage de l'espace périphérique avec des retombées multiples quant à l'intégration de ces implantations industrielles au tissu urbain de l'agglomération du Grand Tunis. Ces tendances d'implantation ont généré des situations d'incompatibilité et de dysfonctionnements et n'ont pas manqué de provoquer une intensification désordonnée des flux de personnes attirées quotidiennement par les lieux de leur travail ainsi qu'une discontinuité dans les divers échanges matériels et immatériels des entreprises avec l'agglomération. Cela a également favorisé l'émergence de nouvelles formes d'occupation de l'espace périurbain par l'activité industrielle que sont les localisations dispersées.

2. Les localisations industrielles dispersées dans l'ouest du Grand Tunis : des axes de croissance embryonnaires ?

Selon C. Gachelin (1977), la dispersion industrielle à travers laquelle l'espace industriel est circonscrit à l'emprise spatiale de « l'usine » faisant partie de la « région d'industries dispersées » apparaît généralement soit comme une forme périmée d'industrialisation ou bien d'une forme nouvelle. Le premier jugement s'appuie sur les grandes difficultés que rencontrent aujourd'hui les régions industrielles de ce type dans les pays développés. Il y a entre celles-ci de grandes différences qui tiennent à la diversité des industries comme à celles des facteurs de localisation industrielle comme la transformation d'une activité artisanale traditionnelle, la présence de l'eau, force motrice initiale et matière première industrielle, les difficultés de transport de l'énergie et tarifs préférentiels expliquant la localisation en chapelet des usines et les

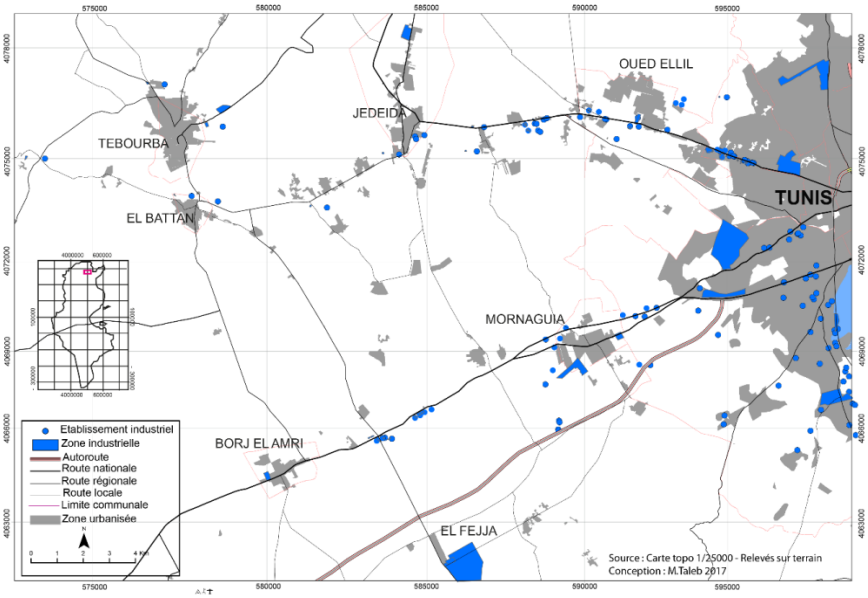
« peuplement en petits grains », conséquence des activités extractives dans certains bassins houillers de l'Europe occidentale. Or, ce qui s'appliquait à l'Europe de C. Gachelin (1977) et B. Dezert et C. Verlaque (1978) ne correspond pas systématiquement au modèle de croissance des villes des Pays en voie de Développement (PVD) à économie de marché et au sein desquelles l'implantation industrielle relève plus de la Nouvelle Division Internationale du Travail (NDIT) que de l'industrie « industrialisante » comme ce fut le cas en Europe. A ce propos, B. Merenne Schoumaker (2002) et P. Krugman et R. Livas-Elizondo (1996) abordent la question des localisations dispersées avec le recul de l'expérience de la libéralisation économique des PVD dont fait partie la Tunisie. La localisation des formes d'industries sous forme dispersée correspond donc d'une façon générale à deux facteurs simples : le bas prix des terrains et la présence d'une main d'œuvre abondante qui constitue le premier des critères de localisation.

En Tunisie, le blocage des incitations financières et fiscales par rapport aux nouvelles implantations dans le Grand Tunis et ses périphéries au début des années 1980 (M. Jedidi, 1988) n'ont pas empêché la croissance du tissu industriel tunisois dont l'amorce de sa périphérisation a été enclenchée dès la fin des années 1970. A travers cette évolution, l'industrie périurbaine s'est-elle poursuivie tendanciellement ou a-t-elle connu des fluctuations importantes ces dernières années ? Afin de répondre à cette interrogation, nous allons tenter de montrer comment s'est faite l'évolution de ce secteur économique. Cette évolution transparait alors dans les fluctuations à la fois structurelles et structurales (A. Hayder, 2006).

En effet, notre approche s'intéressera aux mutations des types d'industries et également aux fluctuations des milieux et des formes d'implantation, de la main d'œuvre industrielle ainsi que celles relatives à la configuration des schémas de distribution de la production industrielle. Il s'agira de mesurer l'étendue du déploiement économique et spatial de

l'industrie périurbaine selon l'approche spatiale et fonctionnelle préconisée par A. Belhedi (2012) pour l'analyse du fait industriel.

Figure 3. Les axes de croissance industriels dans l'Ouest du Grand Tunis en 2014



L'étude des localisations industrielles dispersées et leur quantification a montré que c'est l'ouest du Grand Tunis qui accueille le plus grand nombre de cette forme d'implantation industrielle. En effet, dans le cadre de l'étude du processus d'industrialisation du territoire Ouest du Grand Tunis, nous avons recensé 144 établissements industriels implantés (Cf.fig.3) depuis près de 40 ans correspondant actuellement à 10% du tissu industriel de la capitale. Partagée entre l'espace des petites et moyennes villes de la première couronne et l'espace rural dit « interstitiel », la composante industrielle n'a cessé de prospérer dans un territoire initialement destiné à servir de ceinture verte de Tunis. De même, la tendance de la périphérisation de l'industrie vers l'Ouest du Grand Tunis apparaît comme plus importante depuis le tournant néolibéral du début des années 1990. Nous retrouvons alors que près de 45% des entreprises industrielles se sont localisées sur ce

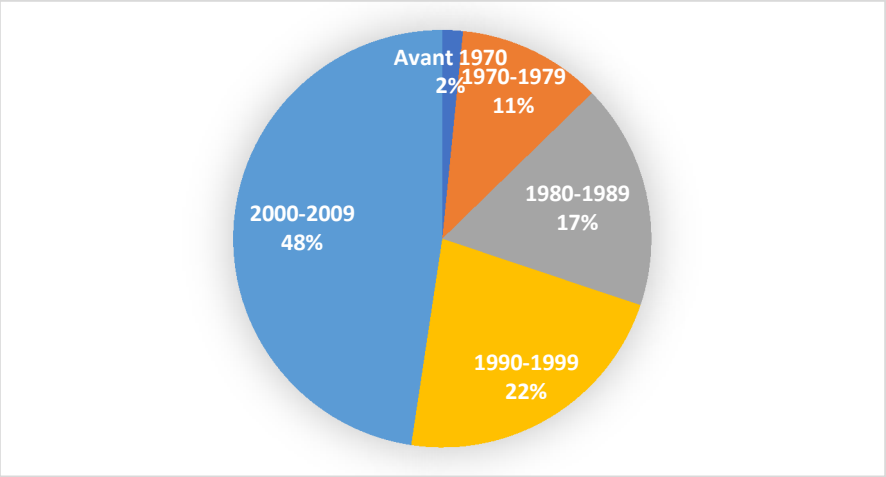
territoire non destiné à les recevoir. Comment alors s'est construite cette industrie malgré cette contrainte, quelles activités regroupe-t-elle et quelles formes adopte-t-elle ? Ce questionnement implique une préconnaissance de formes de localisation et d'urbanisation, car c'est en fonction de l'urbain que se définissent les contours spatiaux de la localisation industrielle, le diachronisme vient alors entamer l'analyse des processus d'industrialisation et apporte un pré-éclairage sur le contexte et sur les facteurs en cause dans la formation de cet espace.

2.1 L'évolution de la localisation industrielle périurbaine

Les localisations historiques dans les petites villes de la couronne : une industrie « patriarcale »

Selon P. Signoles (1986), l'amorce de cette périphérisation de l'industrie tunisoise fut déclenchée au milieu des années 1970 dans ce qu'il a qualifié de « la floraison des industries privées ». En effet, la répartition des emplois industriels créés entre 1973 et 1977 fait apparaitre, à côté des grands foyers industriels du Grand Tunis, un grand nombre de centres urbains périphériques dotés d'un embryon d'industries. A ne pas confondre avec les grandes réalisations dans les grandes et moyennes villes de la Tunisie ou bien un quelconque essor des fabrications du type artisanal ou pseudo-industriel. Les petites villes comme Oued Ellil, Mornaguia et Jdeida ont très tôt accueilli des entreprises de grande taille avec une technologie moderne pour l'époque, ce qui a constitué un amorçage de la périphérisation de la fonction industrielle hors de la capitale.

Figure 4. Répartition des entreprises selon la période d'implantation dans l'Ouest du Grand Tunis



Source : base de données industrielles – Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII)

La Tunisienne des conserves alimentaires plus connue par la marque « TUCAL » fut en 1964 pour ainsi dire la première à s'implanter dans l'Ouest du Grand Tunis et il n'est pas étonnant que ça soit une industrie appartenant à la branche de l'agroalimentaire étant donné la vocation agricole de la zone. Elle était à l'origine une entreprise dont le siège se situait au centre-ville de Tunis et appartenait à un italien. Elle fut rachetée par un riche commerçant tunisois de Bab Dzira (Ben Sedrine) qui délocalisa l'affaire près d'Oued Ellil qui n'était à l'époque qu'un petit village agricole.

Plus encore, l'origine tunisoise des promoteurs, des capitaux et des services destinés aux entreprises laisse penser que les petites et moyennes villes de l'Ouest du Grand Tunis ne sont en réalité que des villes satellisées par la capitale. En effet, la polarisation qu'exercent ces villes par l'intermédiaire des recrutements de main-d'œuvre ne signifie pas réellement une concurrence avec Tunis. Il s'agit bien au contraire d'une diffusion du fait industriel autour de la capitale et c'est uniquement cette dernière qui exerce une polarisation complète par la fourniture des capitaux, des cadres, des services et des disponibilités du marché. Ce fait

a été mis en lumière par H. Tizaoui (2001) pour les cas de deux entreprises de pièces automobiles MISFAT et VALEO, implantées respectivement en 1979 et 1984 et localisées à Jdeida.

Le même schéma d'amorce de l'industrialisation est retrouvé plus au Sud où c'est cette fois une entreprise du verre qui fut implantée dans les abords de la Mornaguia par Abderrahmen Ben Ezzeddine, ancien footballeur tunisois devenu haut cadre du Ministère de la jeunesse et des sports. Possédant de vastes champs d'oliviers ainsi qu'une huilerie dans la zone, la famille choisit de se lancer dans l'industrie du verre et d'y acheter un grand terrain qui deviendra par la suite la zone industrielle de la Mornaguia. Elle créa la SIVEF en 1977 et qui continue de produire des accessoires en verre pour automobiles et bâtiments via ses deux filiales-extensions situées également à El Mornaguia qui par la suite deviendra le groupe TECHNOVERRE. Ce fut alors l'amorce de l'industrialisation au niveau de la sortie Ouest du Grand Tunis et de la création du premier espace spécifiquement dédié à l'activité industrielle.

Les nouvelles localisations industrielles : les « IDE » à l'affut des opportunités périurbaines ?

Depuis les années 1990 et avec le tournant néolibéral pris par l'Etat tunisien, un nombre important d'Investissements Directs Etrangers (IDE) ont été enregistrés au niveau du secteur industriel. Depuis 1991, année de la première création d'entreprises à capital mixte (MEDITEC), 27 % des entreprises du tissu industriel de l'Ouest du Grand Tunis comptent une participation étrangère à leur capital. Au niveau spatial, on note ainsi une préférence pour ces nouvelles entreprises pour les espaces non communaux. En outre, s'agissant de petites entreprises mais ayant des perspectives d'extensions avec une prévision de consommation d'espace (minimum 1 hectare), l'offre en terrains industriels au sein de la capitale paraissait déjà incompatible avec les modestes surfaces proposées au sein des zones industrielles et la rigidité des conditions d'octroi des lots industriels qui doivent concorder avec les besoins présents et non futurs. Selon nos entretiens avec des

responsables du service commercial de l'AFI, c'est précisément le rapport justificatif de la surface demandée exigé dans la demande d'acquisition qui constitue un frein pour l'offre publique en terrains industriels et oriente les IDE vers le périurbain. En effet, 35 % des entreprises créées au sein des délégations périurbaines[1] du Grand Tunis entre 2005[2] et 2010 comptent une participation étrangère à leur capital.

A cela s'ajoute l'urgence d'une implantation et d'une entrée en production immédiate qui décourage la localisation au sein d'une ZI. En effet, pour les IDE, le capital financier étant d'ores et déjà disponible, la quête de la meilleure localisation exclut ainsi par avance les ZI.

2.2 Caractérisation des industries périurbaines dispersées dans l'Ouest du Grand Tunis

Les 144 établissements industriels implantés dans l'Ouest du Grand Tunis présentent des caractéristiques propres mais également des similarités structurales que nous allons mettre en évidence. Le but n'étant pas seulement une description macro-économique du fait industriel mais de donner un aperçu sur la nature de l'industrie périurbaine et quelles tendances commandent sa distribution spatiale, sectorielle et fonctionnelle par rapport à la capitale tunisoise.

S'agissant d'un milieu qui n'est ni tout à fait urbain ni tout à fait rural, on remarque que la distribution selon les branches d'activités de cette industrie périurbaine rappelle celle du Grand Tunis mais avec des proportions plus accentuées. En effet, les industries agroalimentaires et celles de la filière du textile-habillement représentent à elles seules 60% du tissu industriel avec des proportions presque égales. Ceci est une tendance lourde en termes de répartition régionale, elle sous-entend ainsi une tendance vers la spécialisation assez révélatrice des choix économiques nationaux et des créneaux porteurs en Tunisie.

[1] A cette fin, nous avons retenu comme délégations périurbaines celles de Raoued, Kalaat El Andalous, Sidi Thabet, Oued Ellil, Jdeida, Tébourba, El Battan, Mornaguia, Borj El Amri, Sidi Hssine, Mhamdia et Mornag.

[2] Période communiquée par le service commercial de l'AFI quant à une saturation des espaces industriels tunisois.

En ce qui concerne le régime fiscal des entreprises implantées, on remarque une part importante des entreprises exportatrices (loi 72) avec 40% des effectifs contre seulement 28 % à l'échelle du Grand Tunis. La prédominance au niveau du périurbain Ouest de ce que les services économiques de l'Etat qualifient de « *textile-exportateur* » est la principale raison expliquant cette grande proportion. Néanmoins, on assiste également à l'émergence d'industries exportatrices dans les filières de l'agroalimentaire, de câblages et de mécanique.

En Tunisie, il n'y a pas une définition officielle des petites et moyennes entreprises (PME) et encore moins pour les petites et moyennes industries (PMI) ou de critères pour les distinguer des micro-entreprises d'une part et d'autre part des grandes entreprises. Toutefois des définitions alternatives sont utilisées surtout en fonction de certains plans de financement (P. Adair et F. Fhima, 2011). Cependant un large consensus semble exister parmi les responsables nationaux au sein des agences gouvernementales comme l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) mais également le Ministère des Finances pour considérer les PME comme étant celles ayant un investissement compris entre 100000 et 3 millions de dinars. Ils effectuent à ce titre un classement des entreprises en majorant bien évidemment les effets de l'inflation. Nous retrouvons alors les PMI qui forment le contingent le plus important avec 44 % des entreprises, puis viennent les micro-entreprises ayant un investissement compris entre 10000 et 100000 DT et représentant 39 % du tissu industriel périurbain et finalement nous retrouvons les grandes entreprises qui représentent 17 % des effectifs. Il est à noter que les grandes entreprises sont généralement les plus anciennement implantées au sein du périurbain et concernent particulièrement les années 1970-1980. Les PMI quant à elles se sont implantées dans leur grande majorité au milieu des années 1990 tandis que les années 2000 ont vu l'apparition de nombreuses micro-entreprises dans l'Ouest du Grand Tunis.

A ce propos, la question des centres de commandement industriels dont A. Hayder (1985,1986) et P. Signoles (1986) révélèrent l'importance à la fois conceptuelle et méthodologique pour cerner le déploiement spatial industriel soulève au sein de notre caractérisation de l'industrie périurbaine un questionnement d'ordre méthodologique. En effet, doit-on considérer l'Ouest du Grand Tunis comme appartenant à la métropole tunisoise, centre de commandement à l'échelle nationale ou bien dissocier le périurbain en tant qu'entité géographique et fonctionnelle indépendante ? La réponse à cette question est multiple car si au niveau de l'armature régionale, notre zone d'étude s'apparente à l'aire métropolitaine de Tunis, à l'échelle de la capitale elle-même le périurbain est considéré comme étant une entité à part du fait de la rupture spatio-fonctionelle inhérente à la définition du périurbain. Ainsi l'apport de notre approche sera de démontrer si, indépendance par rapport à Tunis il y a et quels sont les espaces qui concentrent la fonction de commandement industriel.

L'inventaire que nous avons réalisé à partir des fiches statistiques de l'API des entreprises localisées dans les délégations périurbaines a révélé que 58 % d'entre elles regroupaient à la fois l'unité de production et le siège social exerçant la fonction de commandement. Cela met le périurbain Ouest du Grand Tunis dans une position conceptuellement nuancée : est-ce un signe d'indépendance par rapport à la capitale ? Ou bien, partant du postulat de son intégration à la métropole, conforte-t-il la fonction historique de commandement de la capitale ? (A. Hayder, 1986). Notre position conceptuelle par rapport à cette ambiguïté relève du premier questionnement à savoir que le périurbain Ouest, constitue une aire de déploiement industriel en partie auto-commandée et donc indépendante du point de vue décisionnel de la capitale.

Nous observons toutefois que Tunis regroupe les centres de commandement de 26 % des entreprises implantées en milieu périurbain. En effet, l'enquête a également révélé que certaines zones de la capitale comme les zones industrielles (en voie de tertiarisation), les quartiers

d'affaires (berges du lac, Belvédère, centre-ville), voire certaines zones résidentielles (El Menzah I et El Manar) accueillaient les sièges d'entreprises périurbaines. L'élément qui semble le plus marquer cette dépendance de l'industrie périurbaine à la capitale concerne la grande proportion d'entreprises dont le commandement local est assuré par le gérant.

En outre, la traduction spatiale de l'extraversion de l'économie industrielle tunisienne (H. Dlala, 1981) se révèle au sein de notre cas d'étude par le fait que près de 16 % des entreprises sont commandées depuis l'étranger (France, Italie, Suisse, Emirats). Il s'agit dans la plupart des cas d'entreprises ayant des procédés de fabrication assez complexes indépendamment de la branche industrielle à laquelle elles appartiennent. Elles fonctionnent généralement en flux tendu[1] et sont localisées au sein des petites et moyennes villes de la couronne périphérique.

2.3 L'optique ruraliste des industries et les nouvelles localisations urbaines adaptatives

Depuis le début des années 2000, on assiste dans l'Ouest du Grand Tunis et en dehors des petites villes de la première couronne à une implantation progressive d'établissements industriels. En effet, si près de 50 % des entreprises créées au sein du Grand Tunis entre les années 2000 et 2010 se sont implantées hors zones industrielles (300 entreprises), 50% également des entreprises se sont implantées dans des zones non couvertes par des plans d'aménagements. S'agissant donc du milieu rural appartenant au périurbain du Grand Tunis, la concordance entre ces localisations et le milieu d'accueil paraît à première vue incompatible. Or c'est à cause de cette spécificité rurale, c'est-à-dire la non-appartenance à un espace communal qui est recherché par les industriels à travers cette localisation. En effet, l'implication d'une implantation au sein d'une commune constitue l'entrée de facto dans une zone couverte par un document d'urbanisme réglementant l'usage du sol.

[1] Le fonctionnement en flux tendu ou modèle de pilotage en flux tiré selon lequel le volume des pièces et des matières consommables est adapté au volume des marchandises à produire pour satisfaire à la demande du marché dans les délais convenus (C. Croteau et D. Riopel, 2008).

Cela constitue pour nombre d'industries une contrainte en termes de temps et un obstacle à une certaine opérationnalité immédiate. A ce titre, on remarque que près de 47 % des établissements implantés dans l'Ouest du Grand Tunis sont situés en dehors des zones couvertes par un plan d'aménagement urbain et plus encore, seulement 25 % des entreprises (36 établissements) se sont implantées dans des zones industrielles communales. Le dualisme urbain/rural et communal/non communal est également très prononcé en milieu périurbain et c'est par rapport à cette situation particulière du découpage territorial que se positionnent nombre d'industries recherchant des localisations avec lesquelles les pouvoirs publics sont peu exigeants ou « regardants » particulièrement du point de vue du respect de la législation sur la gestion des rejets et autres déchets industriels.

En effet, avec la création du gouvernorat de la Manouba en l'an 2000, les pouvoirs régionaux ont dû faire face à une situation urgente en matière de chômage et de sous-emploi. Nos entretiens avec les services du gouvernorat ont révélé donc un changement de priorité face aux « contraintes » des règlements d'aménagement et d'usage du sol. Ainsi, pour les pouvoirs publics, les documents de réglementation sont contournables par des localisations dans des zones non couvertes par ces derniers. Il existe certes d'autres outils de règlementation, mais ces derniers n'impliquent en aucune manière de contrevenir de manière visible à la loi et bénéficient d'une marge pour des dérogations.

Par ailleurs, il existe de nouvelles localisations industrielles au sein des petites villes, souvent dans les espaces prévus par les documents d'urbanisme. Les entreprises concernées par ce type de localisation sont en général issues d'un investissement initial important et bénéficient du laisser-faire, voire le soutien des autorités communales en ce qui concerne la réglementation sur le bâti. En effet, s'il s'agit d'une zone industrielle communale, la nature de la localisation est d'ores et déjà réglée. Toutefois, s'il s'agit d'une implantation au sein d'une zone couverte par un Plan d'Aménagement Urbain (PAU) mais sans être une zone industrielle, la

commune accorde temporairement l'autorisation de bâtir tout en demandant une révision du PAU et en attribuant à la localisation existante ainsi que les terrains environnants une vocation industrielle.

Ainsi, il apparait donc que les logiques dérogatoires constituent dans une large mesure le moteur de cette industrialisation périurbaine de l'Ouest du Grand Tunis, reste à connaitre les réponses de l'Etat, qui apparaissent d'ores et déjà tardives, à la constitution de ces axes de croissance industrielle.

3. La portée des Grands Projets d'aménagement industriel : un pas vers la métropolisation ou bien de simples « fragments globalisés » aux marges de la ville ?

Selon R. Cattedra (2010), la création de technopôles ou, plus exactement, de ce qui est qualifié de tel dans les documents de planification constitue une autre modalité d'intervention susceptible d'avoir un impact sur les espaces périphériques. En Tunisie, H. Kahloun (2008) note avec raison que les technopôles ont été conçus comme étant des programmes de modernisation productive des grandes villes. Par conséquent, la localisation de ce type de « projets urbains » au sein du périurbain ne se rapporterait donc qu'à une « simple » externalisation spatiale de l'appareil productif métropolitain. L'objectif du développement local n'étant à priori qu'un « effet secondaire » de ce type d'action.

L'expression en Tunisie de « pôle technopolitain » doit être retenue dans le sens masculin du terme « technopôle », c'est-à-dire au sens de parc technologique mais également celui de *cluster*. Au regard de la loi 2001-50 du 3 mars 2001 relative aux entreprises de pôles technologiques, le technopôle est défini comme étant l'espace ou l'ensemble des espaces intégrés et aménagés pour accueillir des activités dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique et technologique, d'une part, et les domaines de la production et du développement technologique d'autre part. L'optique de la « clusterisation » intervient dans la spécialisation du technopôle dans une ou plusieurs activités, en vue de promouvoir la capacité concurrentielle de l'économie et de développer des innovations technologiques et le soutien et

la complémentarité et l'intégration entre ces activités dans le cadre des politiques et priorités nationales.

Photo 1. Le lotissement du « pôle technologique d'El Féjja »
en cours de finalisation (M.Taleb-février 2015)



Le cas du pôle technologique d'El Féjja au Sud de la ville de la Mornaguia témoigne à ce titre d'une évolution des pratiques de production de l'espace industriel. Toutefois, s'il laisse à première vue transparaître une volonté de l'Etat d'intervenir pour structurer et pour développer le secteur industriel dans l'Ouest du Grand Tunis, le choix du périurbain comme site d'implantation n'a été réellement motivé que par les possibilités foncières existantes et les coûts d'acquisition du terrain. En effet, en plus d'être situé en bordure de l'autoroute Tunis-Jendouba, le site du projet est un ancien périmètre public irrigué appartenant au domaine privé de l'Etat (terres domaniales) et par conséquent, il s'agit de la contribution de l'Etat en tant qu'actionnaire du projet.

La démarche néolibérale adoptée par l'Etat tunisien transparait au fait de s'associer à des capitaux privés en tant que partenaire dans la société Monastir – El Fejja Competitivity Pole (MFC Pole).

Cette dernière a eu pour objectif de mener le projet du pôle technologique à terme et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant une participation active du secteur privé à un double niveau :

- au niveau du développement des pôles technologiques et de compétitivité autour de secteurs stratégiques tel que le textile-habillement;

- au niveau de l'aménagement des espaces d'activités économiques tout en développant le concept de vis-à-vis unique avec le promoteur industriel et éviter ainsi la faible réactivité face au marché et les lourdeurs administratives d'institutions comme l'AFI.

Or, paradoxalement, la recherche du terrain à acquérir pour le projet dudit pôle fut confiée à l'AFI en raison de l'incapacité de la société MFC Pole de s'acquitter de cette tâche. En effet, l'espace périurbain est caractérisé par l'extrême complexité de la structure foncière, par la diversité des acteurs institutionnels impliqués et par l'absence de mécanismes de négociation entre MFC Pole et le pouvoir régional. Cela a conduit au fait que dès le départ, le projet fut bloqué. Ce blocage étant dû en grande partie à l'absence d'une approche de la négociation contractuelle (avec le pouvoir régional) en termes de réseaux de politiques et d'échanges généralisés entre institutions (J-P. Gaudin, 1995). L'AFI, riche de son expérience et de ses réseaux, a donc été chargée d'identifier un terrain pouvant accueillir une grande zone industrielle de l'ordre de 300 hectares. Le choix s'est rapidement porté sur un périmètre public irrigué et le terrain fut déclassé en 2004[1] puis la société MFC pôle a été accréditée en 2006 en tant qu'entreprise gestionnaire du pôle par un arrêté du 1er ministre datant du 6 juin 2006. Le 24 novembre 2006 a vu la signature d'une convention d'aménagement, de réalisation et d'exploitation du pôle technologique d'El Féjja entre l'Etat tunisien et la Société MFC Pole. On notera à cet égard que les travaux d'aménagement ont été également confiés à l'AFI.

A travers l'étude de ce cas, il apparaît ainsi que ce genre de projet engage de plus en plus une production de « fragments globalisés » dans les périphéries de villes (E. Verdeil, 2006) qu'une réelle approche intégrative des marges périurbaines au contexte métropolitain. Nous

[1] Décret n°2004-249 du 26 janvier 2004.

sommes par conséquent en présence de logiques prédatrices de l'espace, qui se fait de plus en plus rare au sein du cœur métropolitain, et qui constitue la véritable motivation de l'Etat vis-à-vis de la création d'espaces industriels au sein du périurbain.

Aussi, l'urgence et les exigences immédiates du développement qu'a connu la Tunisie post 14 janvier conforte-elle les schémas au sein desquels, les grands projets d'aménagement se positionnent en tant que greffes locales du capital international (R. Cattedra, 2010) en reproduisant un *patchwork* « d'*Island planning* » (P-A. Barthel, 2006), c'est-à-dire dans une procession de zones de production, aménagées indépendamment les unes des autres, chacune de ces unités s'inscrivant dans un système que l'on pourrait qualifier d'archipel urbanistique. Pourtant, si on les avait conçus en tant que « forces directrices » (M. Pacione, 2009) d'un idéal métropolitain, certains projets auraient pu offrir des opportunités pour redéfinir les relations centre-périphéries.

CONCLUSION

Les logiques qui ont prévalu lors de la création des espaces industriels dans le Grand Tunis ont considérablement changé. En effet, la métropolisation de Tunis et ses conséquences sur le changement des activités et la nature de son appareil productif ont grandement affecté les anciens espaces industriels qui connaissent depuis ces vingt dernières années un processus dit de « tertiarisation ». La capitale tend ainsi à expulser l'industrie alors que c'est précisément cette dernière qui lui a donné naissance.

Selon le dogme de la gouvernance participative, un espace ne peut se prévaloir d'être soumis à une mesure d'aménagement sans l'intégration du paysage socio-culturel et des revendications locales des populations au processus de gestion. Or, l'aménagement du technopôle d'El Féjja par l'Etat/privé n'a été motivé que par leur statut extra-communal ainsi que la facilité opérationnelle de réalisation. La spatialisation des actions de développement au sein des espaces communaux et principalement celles relatives à l'aménagement industriel est en effet problématique au niveau

d'un Etat centralisé dont le fonctionnement implique un contrôle absolu sur le territoire et trouve dans ces territoires régis par une réglementation d'occupation du sol une menace pour son « omnipotence territoriale ». A ce titre, pour fermer la route à l'établissement d'industries et pour éviter une certaine autonomisation aux communes par le biais des taxes appliquées aux industries, l'Etat et les pouvoirs régionaux aident à l'implantation et à la dispersion de l'industrie hors de portée des règlements d'urbanisme et de protection de l'environnement. Les logiques de promotions de l'environnement et de la qualité de la vie y trouvent également un écho favorable à cette doctrine qui tend à rejeter les appareils productifs hors des petites villes, ne gardant que les fonctions dites « propres ».

Ainsi, ces tendances autoritaire/néolibérales guidant les actions de déploiement des systèmes productifs comme l'industrie engendrent une dispersion de ces derniers sans créer un tissu économique cohérent comme le stipulent les règles de synergie économique et d'économie d'échelle. Elles reflètent tout d'abord une fragmentation spatiale de la localisation industrielle entre un centre qui tend à la rejeter aux marges de la ville et une périphérie qui demeure encore inapte à la recevoir. Entre les deux, les pouvoirs publics adoptent une logique d'aménagement de rattrapage face au pouvoir polarisant de la capitale vis-à-vis de l'industrie. Or, la deuxième fragmentation est inhérente à ces mêmes pouvoirs publics et se reflète dans leurs modes d'actions divergents entre une autorité centrale qui planifie les espaces productifs et une autorité régionale qui n'en tient pas compte au vu des pressions et de l'intensité des usages au niveau local.

Faisant fi des nombreux usagers, l'Etat central en Tunisie tend par conséquent à interdire et non à rationaliser l'occupation du périurbain, se permettant des dérogations par rapport à la réglementation en termes d'aménagement alors qu'ils ne les accordent qu'à ceux capables d'influer sur ses décisions. Cet « aménagement industriel par le haut », car l'Etat lui-même est tenu de respecter les engagements contractés avec les

instances internationales, va à l'encontre des principes de la gouvernance participative. Or le cas du technopôle d'El Féjja et de la Tunisie en général est assez révélateur à la fois d'une fragmentation des avatars de la métropolisation que sont les espace productifs de pointe mais également de l'introduction de concepts « démocratiques » difficilement compatibles au vu du poids des héritages au sein des modes d'action de l'Etat. D'un point de vue théorique et même opérationnel, la réflexion autour de ces concepts tend à être révisée au vu des réalités socio-politiques locales et des perspectives de restructuration de l'appareil politique à travers la future décentralisation.

BIBLIOGRAPHIE

ADAIR P., FHIMA F., 2011: Accés au crédit et promotion des PME en Tunisie, *in Erudite*, http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/philip%20adair%20+fredj%20fhima.pdf.

BARTHEL P.-A., 2006 : *Tunis en projet(s). La fabrique d'une métropole au bord de l'eau,* Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 206p.

BELHEDI A., 2012 : *Les modèles de localisation des activités économiques et de l'intéraction spatiale. Approche spatio-fonctionnelle.* Centre de Publication Universitaire, Tunis, 299p.

BEN HAMED A., 1974 : *Le quartier Sud de Tunis : industrie et croissance urbaine à J.Jelloud et Sidi Fathallah.* Mémoire de C.A.R., FSHST, 170p.

BENNASR A., 1994 : *La dynamique industrielle à Sfax.* Thèse de D.R.A, Géographie,. Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 389p.

CATTEDRA R., 2010 : Chapitre I. Les grands projets urbains à la conquête des périphéries, *in Les Cahiers d'EMAM* 2010/19, pp. 58-72.

CROTEAU C., RIOPEL D., 2008 : *Dictionnaire illustré des activités de l'entreprise, français-anglais : industrie, techniques et gestion*, Presses Internationales Polytechniques, Montréal, 742p.

DEZERT B., VERLAQUE C., 1978 : *L'espace industriel,* MASSON, Paris, 301p.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE., 1976 : *Elements pour une décentralisation industrielle en Tunisie - rapport cartographique.* Tunis, 115p.

DLALA H., 1981 : *L'économie industrielle dans les villes-ports di Nord-Est tunisien (Tunis, Bizerte, Menzel Bourguiba),* Publications de l'Université de Tunis, Tunis, 365p.

DLALA H., 1993 : *Structuration et fonctionnement de l'espace industriel tunisien (approche macroscopique),* Pub FSHST, Tunis, 534p.

DLALA H., 2007 : Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007.

GACHELIN C., 1977 : *La localisation des industries.* P.U.F, Paris, 203p.

GAUDIN J-P., 1995 : Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? *in Revue française de science politique* 1995/45, n°1, pp. 31-56.

HAYDER A., 1985 : Le commandement des entreprises et l'organisation de l'espace en Tunisie, *in Revue Tunisienne de Géographie,* n°14, pp. 95-143.

HAYDER A., 1986 : *L'industrialisation à Gabès et ses conséquences. Etude de géographie urbaine et économique.* Tunis: Publications de l'Université de Tunis, 332p.

HAYDER A., 2006 : Les dynamiques régionales en Tunisie: de la régionalisation à la métropolisation, *in Revue Tunisienne de Géographie,* n°37, pp.11-42.

JEDIDI M., 1988 : Le fond de promotion et de décentralisation industrielle (FO.PRO.DI) et l'espace industriel tunisien, *in Revue Tunisienne de Géographie,* n°16, pp.35-58.

KAHLOUN H., 2008 : *Les processus d'urbanisation des petites villes à la grande périphérie de Tunis.* Tunis: Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement - ENAU, 434p.

KASARDA J., CRENSHAW E., 1991 : Third World Urbanization: Dimensions Theories and Determinants, *in Annual Review of Sociology* 1991/17, pp.467-501.

KRUGMAN P., LIVAS-ELIZONDO R., 1996 : Trade policy and the Third World metropolis, *in Journal of Development Economics* 1996/49, n°1, pp.137-150.

LE ROY S., 2000 : Sémantiques de la métropolisation., *In L'Espace géographique* 2000/29, n°1, pp.78-86.

LEVY J., PONCET P., BEAUDE B., DARGORN R.-E., DUMONT M., RIPERT B., et al., 2008 : *L'invention du monde : Une géographie de la mondialisation*. Les Presses de Sciences Po, Paris, 403p.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 2002 : *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 243p.

MERLIN P., CHOAY F., 1996 : *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. PUF, Paris, 863p.

PACIONE M., 2009 : *Urban Geography a global perspective*. Taylor & Francis, New York, 745p.

SIGNOLES P., 1985 : *L'espace tunisien : Capitale et Etat-Région-TOME 2*. Tours: URBAMA, 1041p.

SIGNOLES P., CATTEDRA R., LEGROS O., IRAKI A., BARTHEL P., 2014 : *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*. Karthala, Paris, 544p.

SOUSSI R., 2013 : *Localisation des industries et enjeux urbains dans l'agglomération du Grand Tunis*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université Paul-Valery - Montpellier III, 377p.

TIZAOUI H., 2001 : *La mondialisation de l'industrie tunisienne. Les industries automobiles en Tunisie (Etude de géographie économique)*. Univ Tunis I. FSHST, Tunis, 494p.

VERDEIL E., 2006 : « Marchés, lieux d'exercice et profils professionnels de l'urbanisme », pp. 149-196 in Souami T., Verdeil E : *Concevoir et gérer les villes : Milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée*. Paris, Economica Anthropos, 230p.